Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251202A-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2025-12-02a

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 1er décembre 2025 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD, Maire.

CONVOQUÉS : Joël BATARD, Eliane LALANDEC, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Bertrand HARDY, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Isabelle DESFEUX.

PRESENTS : Joël BATARD, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Isabelle DESFEUX

ABSENT (E.S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Bertrand HARDY donne pouvoir à Robert ROLANDO

ABSENT (E.S.) EXCUSE(E.S.) NON REPRESENT (E.S) :
Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Eliane LALANDEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thi Thuy Ha LE TIFFRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 26

***

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251202A-DE

2. Demandes de subvention aide au démarrage :

a. Association Les Amis du Petit Havre

Rapporteur : Monsieur Pascal URO, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, sports et loisirs

Pièces annexes :

RAPPORT DE SYNTHESE

L'Association les Amis Petit Havre est une association créée le 07 février 2025, dont le siège social se situe 35, rue Surcouf 22590 PORDIC, et présidée par Monsieur Jean-Michel MEYER.

L'association a pour objet la préservation, l'entretien, la restauration de la digue en pierres sèches, située sur la plage du Petit Havre à Pordic, dans les Côtes d'Armor.

Les moyens mis en œuvre sont les suivants :

- Création d'une guiguette associative estivale et éphémère, afin d'animer les lieux et permettre de récolter des fonds pour de futures travaux ;
- Mobilisation des habitants et décideurs publics et privés pour enrayer la dégradation de la digue avec l'intention de la restaurer, tout en poursuivant un projet global d'aménagement, de sécurisation et d'embellissement de la plage dans son ensemble

L'association sollicite une subvention d'aide au démarrage auprès de la Ville de Pordic.

Compte tenu de l'objet de l'association, la Commune s'est interrogée sur la légitimité de celle-ci à intervenir sur le domaine public maritime, ce qu'un courriel de la DDTM a rappelé en précisant que **toute intervention sur les ouvrages situés sur le domaine public maritime est strictement interdite sans autorisation préalable** et qu'**un ouvrage ne peut faire l'objet d'une intervention que s'il est doté d'un titre et d'un gestionnaire identifié.**

Pour autant nous avons interpelé les services du secrétariat général de la Préfecture, sur la demande de subvention d'aide au démarrage, **qui en réponse nous ont précisé deux points** :

1) Que la Préfecture n'est qu'une chambre d'enregistrement et qu'elle n'a pas d'avis à donner sur l'objet de l'association ;
2) Que l'octroi d'une subvention n'engage pas la Commune, dès lors qu'elle ne peut être tenue comme solidaire d'éventuelles dépenses sur des ouvrages dont elle n'est pas propriétaire ;
   Nota Bene : Ceci est une recommandation du Directeur des Relations avec les Collectivités Territoriales de la Préfecture des Côtes d'Armor.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251202A-DE

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune accepte par l'octroi de cette subvention d'aide au démarrage de reconnaître la capacité de l'association à mobiliser différents acteurs, mais ne cautionne pas pour autant toute initiative qui mettrait l'association en délicatesse vis-à-vis de la réglementation qui a trait au domaine public maritime,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accorder** une subvention d'aide au démarrage de 150 € à l'association « **Les Amis du Petit Havre** » sur la Commune de Pordic.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.